

travailler le samedi

Par **janis06**, le **26/02/2019** à **19:53**

Je travaille dans une entreprise familiale. 8h00 le lundi et 24h00 le mardi ,jeudi et vendredi chez une autre personnes de la meme famille (deux contrats).

On me propose de travaillé le samedi du 27 mars au 1 juin 2019 pour le marché.

Est ce que je dois récupérer le lundi pour le samedi et avoir un contrat....

attend d'une réponse.merci

Par **P.M.**, le **26/02/2019** à **21:09**

Bonjour,

Je ne sais pas ce que vous voulez dire par récupérer le samedi pour le lundi et dans quel but...

Par **P.M.**, le **26/02/2019** à **21:48**

Si vous travaillez sans contrat le samedi ce serait apparemment du travail dissimulé ou alors l'employeur du samedi serait le même que celui du lundi et dans ce cas, je ne vois pas pourquoi il ne vous fait pas un avenant temporaire...